



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 30 JANVIER 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 40
absents représentés : 16
absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de janvier à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Pascal CANTAU, Valérie CASTAING-TONNEAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Éric LARROQUETTE (suppléant de M. Éric LAHILLADE), Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Virginie VAN PEVENAGE, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à M. Jean-Luc ASCHARD, M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, Mme Véronique BREVET a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à M. Cédric LARRIEU, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Marie-Thérèse LIBIER a donné pouvoir à M. Mickaël WALLYN, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Pierre PECASTAINGS a donné pouvoir à Mme Valérie CASTAING-TONNEAU, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST.

Absents excusés :

Messieurs Lionel CAMBLANNE et Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DARDY.

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AUTORISATION D'ACQUISITION PAR MACS DE DEUX TERRAINS SITUÉS SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES 2 PINS À CAPBRETON

Rapporteur : Monsieur Hervé BOUYRIE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence en matière de création, d'aménagement, de gestion et d'entretien des zones d'activité élargie à l'ensemble des zones de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud est chargée de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activité économique.



Consciente de la forte dynamique territoriale et des nouveaux enjeux à prendre en compte, la Communauté de communes a élaboré sa feuille de route des ZAE actualisant le premier schéma directeur lancé en 2017. Celle-ci a pour objectif de définir les conditions d'accueil d'activités économiques sur le territoire, notamment à travers l'aménagement et de la commercialisation des ZAE.

Pour rappel, la feuille de route adoptée par délibération du 27 juin 2023 prévoit 4 orientations pour 2023-2026 :

- axe n° 1 : des principes d'aménagement durable et visant la sobriété foncière
- axe n° 2 : une stratégie de commercialisation exigeante et créatrice d'emplois
- axe n° 3 : une planification structurée et raisonnée en réponse aux besoins
- axe n° 4 : une offre globale pour accompagner les entreprises

Dans le cadre de l'axe 1, MACS s'engage à densifier les zones d'activités économiques pour optimiser l'utilisation des espaces existants. Avec l'axe 2, elle met en œuvre une stratégie de commercialisation ambitieuse, axée sur la création d'emplois.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté de communes doit renforcer son offre immobilière pour les entreprises tout en poursuivant une stratégie d'acquisition foncière proactive, visant à limiter la spéculation foncière.

La Communauté de communes souhaite procéder à l'acquisition amiable des biens suivants au sein de la ZAE des 2 pins à Capbreton :

- Un terrain économique de 600 m², situé au 17 rue de la Palinette, à Capbreton (40130), cadastré sous le numéro 178, section AH.
- Un terrain économique de 600 m², situé au 19 rue de la Palinette, à Capbreton (40130), cadastré sous le numéro 179, section AH.

L'estimation réalisée par France Domaine fixe la valeur vénale à 168 000 €. À l'issue des négociations, le montant retenu pour l'acquisition des biens précités s'élève à 184 800 € HT, hors frais, honoraires, droits et taxes de toute nature qui seront à la charge de MACS.

L'attribution future de ces espaces devra respecter les orientations économiques et environnementales définies dans le projet de territoire ainsi que dans la feuille de route des ZAE. Ces terrains feront l'objet d'un appel à candidatures afin d'informer les entreprises des opportunités d'implantation et de sélectionner les meilleures propositions contribuant au développement économique du territoire.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code civil ;

VU le code général des propriétés des personnes publiques, notamment son article L. 3211-14 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1311-9 à L. 1311-11, L. 2241-1 et L. 5214-16 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2023 portant approbation de la feuille de route des ZAE pour 2023-2026 ;

VU l'avis des domaines en date du 17 septembre 2024, ci-annexé ;

VU l'avis favorable rendu par l'atelier développement économique en date du 5 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes souhaite à la fois renforcer son offre immobilière pour les entreprises et poursuivre une stratégie d'acquisition foncière proactive, dans le cadre de la feuille de route des ZAE 2023-2026 ;

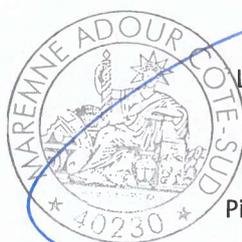
décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :



- d'approuver l'acquisition par MACS de deux terrains situés dans la ZAE des 2 Pins à Capbreton, sur les parcelles AH n° 178 et AH n° 179, d'une superficie de 600 m² chacun, soit 1 200 m² au total, au prix de 184 800 € HT, étant précisé que les frais de notaires et autres taxes seront pris en charge par MACS,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la promesse de vente puis l'acte authentique de vente des parcelles précitées,
- d'inscrire au budget d'investissement du développement économique les charges correspondantes sur l'exercice 2025,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 30 janvier 2025



Le président,

Pierre Froustey

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié en ligne le 06/02/2025

ID : 040-24400865-20250130-20250130D03-DE

